



Belgische Technische Coöperatie nv
Coopération Technique Belge sa

RAPPORT ANNUEL 2006

FINANCEMENT D'APPUIS EN EXPERTISES A L'ETAT BURUNDAIS (FEX) – BDI 04 021 11

INFORMATIONS DE BASE SUR LA PRESTATION

Pays :	Burundi
Secteur et sous –secteur CAD :	
Institution nationale ou régionale chargée de l'exécution:	Ministère de Planification du Développement et de la Reconstruction
Agences d'exécution :	CTB
Nombre d'experts en coopération internationale de la CTB :	0
Durée de la prestation (selon AS/CS) :	36 mois (02/02/2005 – 01/02/2008)
Date de démarrage de la prestation :	11/02/2005 (CMO)
Date de clôture de la prestation :	01/02/2008
Modalités de gestion de la prestation :	Régie
Budget total de la prestation :	2.000.000 EUR
Période couverte par le rapport :	01/01/2006 – 28/02/2007

1. Historique

Le financement d'appuis en expertises à l'Etat burundais, communément appelé « Fonds d'expertises (FEX)» a été créé par la Convention Spécifique du 2 février 2005, avec pour objectif de financer la mise à disposition d'une expertise et d'un appui logistique adéquat à quinze structures administratives de l'Etat Burundais (cfr. Article 4 de la convention).

Les expertises et appuis logistiques ont pour objectif de rendre le fonctionnement des institutions retenues plus efficace pour leur permettre de jouer pleinement leur rôle dans le cadre de leur mandat. Les expertises peuvent être de courte, moyenne ou longue durée.

Les institutions concernées adressent leur requête d'expertise au Ministère de la Planification du Développement et de la Reconstruction qui introduira officiellement les demandes auprès de l'Ambassade de Belgique par note verbale du Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération. Après acceptation de la recevabilité par l'Ambassade de Belgique, la demande sera validée par la SMCL convoquée par le Directeur Général du MPDR. Après validation, la demande est transmise à la CTB qui l'exécute en concertation avec l'Institution concernée.

2. Réalisations

Bien que la Convention de Mise en Œuvre (CMO) ait été signée le 11/02/2005, date étant considérée comme date de démarrage du projet, la première requête d'expertise a été introduite en décembre 2005 et a concrètement démarré en juin 2006 par l'arrivée du premier expert au Burundi.

Le tableau suivant donne un aperçu général des expertises terminées, en cours et en préparation.

Fonds d'Expertises - FEX

Tableau de suivi 26/03/2007

Réf	Date de la requête	Intitulé	Bénéficiaire	Attributaire / Bureau	Durée de l'expertise	Date de démarrage	Date fin prévue	Etat	Budget (EUR)	Dépenses (EUR)
1. EXPERTISES TERMINEES										
FEX/001	28/12/2005	Expertise en statistiques appliquées à l'Education	Ministère de l'Education Nationale, Bureau de la Planification de l'Education	Simon Lusa Lusa	6 mois	07/06/2006	06/12/2006	Terminé	96.612,00 €	94.493,90 €
FEX/002	28/12/2005	Expertise en planification sectorielle pour l'Education	Ministère de l'Education Nationale	Cecoforma, Pierre Guedj	3 mois	09/07/2006	08/10/2006	Terminé	68.830,00 €	66.955,41 €
2. EXPERTISES EN COURS										
FEX/003	10/07/2006	Expertises pour le renforcement du CNCA (Secrétaire permanent + 2 économistes)	Seconde vice-présidence, Cominté National de Coordination des Aides (CNCA)	Pierre-Claver Rurakamye, Appolinaire Butoyi, Johnny Ndayishimiye	12 mois	4/07/2006	4/07/2007	en cours	88.000,00 €	28.516,47 €
3. EXPERTISES EN PREPARATION										
FEX/004	17/04/2006	Expertises pour la réforme du Système d'Information Sanitaire	Ministère de la Santé Publique, Service d'épidémiologie et de statistiques (EPISTAT)		12 ou 24 mois			Révision des TDR	360.000,00 €	

2.1 Expertise en statistiques appliquées à l'Education

Cette première expertise, demandée par le Ministère de l'Education Nationale répondait aux termes de référence suivants :

Ministère requérant	Ministère de l'Education Nationale et de la Culture
Service accueillant	Bureau de la Planification de l'Education (BUPLANED)
FONCTION	Appui technique au Service statistique
Profil demandé	<ul style="list-style-type: none"> - Formation universitaire en statistique ou équivalent - Expert national ou international - Expérience d'au moins 3 ans dans la statistique scolaire - Connaissance pratique de mise en place de bases de données informatisées.
Objectif spécifique	Appui à la mise en place d'une base de données pour l'Education
Résultats attendus	<ol style="list-style-type: none"> 1. La base de données fiable et soutenable pour l'enseignement est établie. 2. Le mécanisme et les outils de suivi-évaluation sont mis en place. 3. La capacité des personnels impliqués est renforcée (au niveau central et provincial).
Tâches prévues / Activités	<ol style="list-style-type: none"> 1.1 Analyser les données scolaires disponibles ainsi que le système de collecte, traitement et diffusion des données existantes, et proposer au MINEDUC les solutions pour les améliorer. 1.2 Etablir avec le MINEDUC la base de données fiable, en tenant compte de la capacité du BUPLANED. 1.3 Faciliter la publication régulière des annuaires statistiques sur base d'un traitement automatisé des données. <li style="text-align: center;">--- 2.1 Analyser les problèmes au niveau du système actuel de suivi-évaluation. 2.2. Elaborer avec le MINEDUC un mécanisme amélioré de suivi-évaluation et les outils accompagnants (indicateurs pertinents). <li style="text-align: center;">--- 3.1 Contribuer au renforcement des capacités du personnel du BUPLANED à travers le travail quotidien. 3.2 Assurer le transfert de techniques et de capacités afin que le BUPLANED puisse pérenniser la mise à jour des données scolaires et l'exécution du nouveau mécanisme de suivi-évaluation. 3.3 Former les directions provinciales à la gestion des données et la planification au niveau provincial.

Cette expertise s'est déroulée selon les étapes et la chronologie suivante :

Historique Dossier FEX/001

Expertise en statistiques appliquées à l'Education

Date	Evénement
15/11/2005	Nomination du point focal (Nduwimana André)
12/12/2005	Requête initiale du Ministère de l'Education Nationale
28/12/2005	Introduction de la requête retravaillée du MinRelex à l'Ambassade de Belgique
20/01/2006	Approbation de la requête par le comité de concertation
7/03/2006	Lancement appel à candidats par CTB Bruxelles
19/04/2006	Sélection Lusalusa par CTB Bruxelles
5/05/2006	Demande de non-objection du candidat Lusalusa par CTB au MEN
11/05/2006	Non-objection du MEN
7/06/2006	Début du contrat de l'expert
14/06/2006	Arrivée de l'expert Lusalusa au Burundi
5/12/2006	Comité de concertation de clôture/évaluation de l'expertise

Appréciation :

Les annuaires statistiques des deux dernières années ont été publiés, le personnel de la direction de la planification a été formé, ainsi que les responsables provinciaux. Le rapport final de l'expertise a été approuvé lors de la réunion de concertation du Fonds d'Expertise.

2.2 Expertise en planification sectorielle pour l'Education

Cette seconde expertise, demandée par le Ministère de l'Education Nationale répondait aux termes de référence suivants :

Ministère requérant	Ministère de l'Education Nationale et de la Culture
Service accueillant	Cabinet du Ministre de l'Education Nationale (bureau à la Planification scolaire)
FONCTION	Appui technique au Développement du Plan Sectoriel
Profil demandé	<ul style="list-style-type: none"> - Formation universitaire en Pédagogie ou équivalent - Expert international - Expérience de 5 ans en planification sectorielle et en financement du secteur de l'Education
Objectif spécifique	Appui à l'élaboration du Plan sectoriel de l'Education à moyen terme et des Plans d'actions opérationnels 2006-2007 et 2007-2008.
Résultats attendus	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les 4 comités techniques et le comité de coordination sont fonctionnels, et les procédures sont harmonisées pour tous les bailleurs. 2. Le plan sectoriel 2006-2010 de l'Education Nationale est élaboré (à réaliser pour fin avril 2005). 3. Le plan d'action opérationnel et réaliste pour 2006-2007 et une première version du plan d'action 2007-2008 sont préparés (à réaliser pour août 2005).
Tâches prévues / Activités	<ol style="list-style-type: none"> 1.1. Assister et conseiller le secrétariat du comité de coordination et des quatre comités techniques. 1.2. Harmoniser les procédures entre les bailleurs et les Ministères impliqués. <li style="text-align: center;">--- 2.1. Centraliser toutes les informations des programmes et études sectorielles au comité de coordination (PARDEF, RESEN, CSLP, FTI, PIP, etc. ...). 2.2. Assister et conseiller le Ministère dans la formulation de la stratégie sectorielle à moyen terme (2006-2010). 2.3. Assister et conseiller le Ministère dans l'élaboration d'un budget réaliste à moyen terme pour financer le plan sectoriel. <li style="text-align: center;">--- 3.1. Centraliser les informations concernant les engagements financiers de l'Etat et des bailleurs pour les Plans d'Action 2006-2007 et 2007-2008. 3.2. Assister et conseiller le Ministère dans la formulation du plan d'action annuel cohérent avec la stratégie à moyen terme et avec le budget réaliste (apport de l'Etat + aides extérieures)

Cette expertise s'est déroulée selon les étapes et la chronologie suivante :

Historique Dossier FEX/002

Expertise en planification sectorielle pour l'Education

Date	Evénement
15/11/2005	Nomination du point focal (Nduwimana André)
12/12/2005	Requête initiale du Ministère de l'Education Nationale
28/12/2005	Introduction de la requête retravaillée du MinRelex à l'Ambassade de Belgique
20/01/2006	Approbation de la requête par le comité de concertation
7/03/2006	Lancement appel à candidats par CTB Bruxelles (pr contrat 6 mois)
8/05/2006	Nouvel appel d'offres (marché de services de 3 mois)
31/05/2006	Sélection du bureau Cecophorma (Pierre Guedj) par CTB Bruxelles
12/06/2006	Demande de non-objection du candidat Lusalusa par CTB au MEN
20/06/2006	Non-objection du MEN
9/07/2006	Arrivée de l'expert Pierre Guedj au Burundi
22/10/2006	Départ de l'expert

Appréciation :

Cette expertise n'a pas donné entière satisfaction étant donné, le processus rapide de recrutement, la durée trop courte de l'expertise, la faible disponibilité des partenaires burundais, le retard du processus d'élaboration de la stratégie nationale, un manque de coordination avec les expertises d'autres bailleurs de fonds et l'inadéquation des capacités de l'expert par rapport à ses termes de références. Le rapport final de l'expertise a été approuvé lors de la réunion de concertation du Fonds d'Expertise.

2.3 Expertises pour l'appui au Comité National de Coordination des Aides (CNCA)

Cette expertise, concrétisant l'appui de la Belgique au CNCA, avait pour objectif l'Appui à l'équipe technique du Comité National de Coordination des Aides, par le recrutement de deux économistes, et de la prise en charge d'une partie du salaire du Secrétaire Permanent, dans une période transitoire et compte tenu des interventions d'autres bailleurs de fonds (PNUD, DFID, etc).

• TERMES DE REFERENCE DU SECRETAIRE PERMANENT DU COMITE NATIONAL DE CORDINATION DES AIDES (CNCA)

Sous l'autorité du Président du Comité National de Coordination des Aides, le Secrétaire permanent aura pour essentielles attributions:

- l'Appui général au Président du CNCA ;
- Présider des réunions régulières et ad hoc du Comité du CNCA et celles des concertations techniques avec les Bailleurs de fonds ;
- Coordination du travail des Experts et cadres du Secrétariat Permanent ;
- Maintien des contacts avec les différents partenaires au développement ;
- Collaborer étroitement avec les Ministères ayant en charge le suivi au niveau de la mise en œuvre des projets financés par la coopération et informer régulièrement l'autorité ;
- Suivre et appuyer la finalisation de l'élaboration du CSLP Complet et dans son exécution en respectant les conditions permettant au Burundi d'atteindre le Point d'achèvement de l'initiative PPTTE ;
- Propositions des stratégies pour développer des relations de partenariat avec les Bailleurs de fonds non traditionnels du Burundi ;
- Propositions des mécanismes, à négocier avec les Bailleurs de fonds, pour améliorer les déboursements et la capacité d'absorption conformément à la Déclaration de Rome et celle de Paris ;
- Gestion des relations extérieures, de l'image, et des publications du Secrétariat Permanent ;
- Supervision directe des services du SP chargés du secrétariat central, de l'administration et des finances, y compris la mobilisation des ressources humaines, financières et matérielles dont le SP a besoin, ainsi que les technologies d'informations et de communication.
- Exécuter toutes autres tâches que lui confiera le Président du CNCA

• TERMES DE REFERENCE DES EXPERTS ECONOMISTES AU SECRETARIAT PERMANENT DU COMITE NATIONAL DE CORDINATION DES AIDES (CNCA)

Sous l'autorité du Secrétaire Permanent du CNCA, les Experts Economistes ont les missions suivantes :

- Suivre la mise en œuvre et les implications de la Déclaration de ROME et celle de PARIS sur l'efficacité de l'aide,
- Contribuer au Suivi de la dernière Conférence des partenaires du Burundi du 28/02/2006 et à la préparation de la Table ronde des bailleurs de fonds prévue pour la fin de l'année 2006 ;

- proposer des stratégies de négociation de financement et de mobilisation des ressources par bailleur;
- animer le cadre de concertation entre les bailleurs de fonds et le Gouvernement du Burundi à travers le CNCA ;
- instaurer un contact permanent avec les Ministères techniques pour faire le suivi de la mise en œuvre des projets financés sur l'assistance extérieure ;
- Servir d'interface pour le CNCA sur toutes les questions relatives au Programme d'Urgence 2006 et à sa mise en œuvre ;
- Servir d'interface pour le CNCA sur toutes les questions relatives au CSLP et à sa mise en œuvre ainsi qu'à la question de la dette et particulièrement l'initiative PPTE ;
- Collaborer avec les services du Ministère des Finances et ceux du MPDRN pour assurer le suivi financier des projets et leurs rythmes de décaissement;
- Collaborer avec les Ministères techniques pour le suivi des projets ;
- Suivre l'état d'avancement de préparation de la mise en œuvre des projets et programmes aux niveaux des différents ministres.
- Proposer les stratégies de suivi efficace des déboursements des fonds sur les engagements des partenaires ;
- Exécuter toute autre tâche lui confiée par le Secrétaire Permanent ou le Cabinet du Deuxième Vice-Président;
- Elaborer des rapports réguliers pour le CNCA ;
- Organiser les réunions de concertation avec les bailleurs ;
- Contribuer à l'élaboration du plan de travail du Secrétariat Permanent ;
- Elaborer un rapport trimestriel sur la situation de l'aide.

Cette expertise qui est en cours s'est déroulée jusqu'à présent selon les étapes et la chronologie suivante :

Historique Dossier FEX/003

CNCA

Date	Evénement
12/12/2005	Création du CNCA par décret
27/04/2006	Publication appel d'offres pour 2 économistes et 1 juriste
4/05/2006	Ouverture des offres
10/05/2006	Présélection
9/06/2006	Sélection de 2 économistes (Appolinaire Butoyi et Johnny Ndayishimiye)
26/07/2006	Approbation de la requête et de la sélection par le comité de concertation
1/09/2006	Signature du contrat du secrétaire permanent du CNCA et des deux économistes

2.4 Expertises pour la réforme du Système d'Information Sanitaire

Ces expertises demandées par le Ministère de la Santé Publique n'ont pas encore démarré, mais ont été acceptées par le comité de concertation.

L'appui vise à doter le Ministère de la Santé Publique du Burundi d'un système d'informations sanitaires (SIS) informatisé, performant, intégré et décentralisé. Pour atteindre cet objectif, les expertises auront pour objectif la « modernisation » du service d'Epidémiologie et de Statistiques du Ministère (EPISTAT) d'une part, en améliorant son organisation interne et son système informatique et d'autre part, en développant les compétences de son personnel dans les domaines de l'informatique, de l'analyse et de la diffusion des données. Cette « modernisation » devra permettre à Epistat d'assurer, au terme de cet appui, le fonctionnement du nouveau SIS.

Pour atteindre cet objectif, trois expertises complémentaires sont envisagées:

- Un expert international spécialiste des systèmes d'informations sanitaires pour des missions de court terme qui mettra en place le système informatisé.
- Un informaticien sous contrat local qui assurera la mise à jour de la base de données.
- Un médecin de santé publique qui assurera la supervision du projet, l'interprétation des données, le développement du système, et la diffusion des indicateurs pertinents.

Les étapes préparatoires suivantes ont eu lieu :

Historique Dossier FEX/004

Expertise pour la réforme d'EPISTAT

Date	Evénement
21/02/2006	Requête initiale du MSP au MPDRN
5/04/2006	Acceptation de la requête par le comité de concertation
17/04/2006	Transmission d'un document complémentaire sur EPISTAT par DG Santé
11/08/2006	Transmission version remaniée du document appui au SIS
22/01/2007	Nomination du point focal (Dr Dionis Nizigiyimana)
7/02/2007	Réunion comité technique
22/02/2007	Lettre complémentaire du DG santé précisant la requête
26/03/2007	Réunion technique de validation des offres d'emploi

3. Situation financière

Comme le montrent les tableaux de suivi budgétaire en annexe, au 28/02/2007, les dépenses s'élèvent à 191.160,55 EUR soit environ 10 % du budget total du fonds. Etant donné l'échéance de la convention spécifique au 01/02/2008, il semble indispensable de prévoir dès à présent une prolongation sans augmentation de budget.

4. Conclusions

Le fonds d'expertises a été relativement lent à démarrer comme le montre son faible taux d'exécution. La très grande souplesse de la convention spécifique et l'absence de formulation implique une longue préparation et de longues discussions avec l'instance bénéficiaire pour chacune des requêtes avant de pouvoir les mettre en œuvre.

A l'issue des premières expertises un certain nombre de constats ou de recommandations peuvent être tirés :

- Difficultés de recrutement d'experts pour des périodes intermédiaires de quelques mois (entre court et long terme)
- Parfois isolement de l'expert au sein de la structure bénéficiaire.
- Difficultés logistiques et pratiques de suivi des experts.

Un certain nombre de leçons pourront être tirées dans l'avenir pour pallier à ces difficultés. Enfin, une synergie avec les autres fonds (FBBR, FET) et le projet APIP est souhaitable pour augmenter l'impact et diminuer l'isolement de l'expert.

Budget vs Actuals (Year to Month) of BDI0402111

Project Title : **Financement d'appui en expertise à l'état burundais**

Budget Version: **D01**

Currency : **EUR**

Year to month : 28/02/2007

YtM : **Report includes all closed transactions until the end date of the chosen closing**

	Status	Fin Mode	Amount	Start to 2006	Expenses 2007	Total	Balance	% Exec
A MISE À DISPOSITION D'EXPERTISE ET D'APPUI LOGISTIQUES			413.442,00	174.331,05	15.634,73	189.965,78	223.476,22	46%
01 Expertise 1			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	??
01 Expertise		REGIE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	??
02 Expert en statistiques appliquées à l'Education pour le			96.612,00	93.199,42	1.294,48	94.493,90	2.118,10	98%
01 Assistance technique		REGIE	89.112,00	82.148,04	1.101,61	83.249,65	5.862,35	93%
02 Appui logistique		REGIE	7.500,00	11.051,38	192,87	11.244,25	-3.744,25	150%
03 Expert en planification sectorielle pour le M.E.N			68.830,00	61.535,58	5.419,83	66.955,41	1.874,59	97%
01 Honoraires		REGIE	63.830,00	57.720,00	5.419,83	63.139,83	690,17	99%
02 Appui logistique		REGIE	5.000,00	3.815,58	0,00	3.815,58	1.184,42	76%
04 Expertises pour le renforcement du CNCA			88.000,00	19.596,05	8.920,42	28.516,47	59.483,53	32%
01 Economiste 1		REGIE	24.000,00	6.026,86	2.237,47	8.264,33	15.735,67	34%
02 Economiste 2		REGIE	24.000,00	6.026,86	2.970,20	8.997,06	15.002,94	37%
04 Appui logistique		REGIE	10.000,00	0,00	0,00	0,00	10.000,00	0%
05 Secrétaire Permanent		REGIE	30.000,00	7.542,33	3.712,75	11.255,08	18.744,92	38%
05 Médecin expert en épidémiologie et statistique pour			160.000,00	0,00	0,00	0,00	160.000,00	0%
01 Assistance technique		REGIE	150.000,00	0,00	0,00	0,00	150.000,00	0%
02 Appui logistique		REGIE	10.000,00	0,00	0,00	0,00	10.000,00	0%
Z GENERAL MEANS			1.586.558,02	1.189,00	5,77	1.194,77	1.585.363,25	0%
1 General Means			50.000,00	1.189,00	5,77	1.194,77	48.805,23	2%
1 Technical assistance		REGIE	0,01	0,00	0,00	0,00	0,01	0%
2 Technical support		REGIE	-0,01	0,00	0,00	0,00	-0,01	0%
3 Monitoring and evaluation		REGIE	10.000,00	0,00	0,00	0,00	10.000,00	0%
		REGIE	2.000.000,02	175.520,05	15.640,50	191.160,55	1.808.839,47	10%
		COGEST						
		TOTAL	2.000.000,02	175.520,05	15.640,50	191.160,55	1.808.839,47	10%

Budget vs Actuals (Year to Month) of BDI0402111

Project Title : **Financement d'appui en expertise à l'état burundais**

Budget Version: **D01**

Currency : **EUR**

Year to month : 28/02/2007

YtM : **Report includes all closed transactions until the end date of the chosen closing**

	Status	Fin Mode	Amount	Start to 2006	Expenses 2007	Total	Balance	% Exec
04 Frais de fonctionnement pour publications et recrutement		REGIE	5.000,00	459,18	0,00	459,18	4.540,82	9%
05 Frais de fonctionnement divers		REGIE	15.000,00	522,82	5,77	528,59	14.471,41	4%
06 Suivi technique CTB Burundi		REGIE	10.000,00	207,00	0,00	207,00	9.793,00	2%
07 Suivi technique CTB Bruxelles		REGIE	10.000,00	0,00	0,00	0,00	10.000,00	0%
02 Unallocated Funds			1.536.558,02	0,00	0,00	0,00	1.536.558,02	0%
01 Balance pour nouvelles études		REGIE	1.536.558,02	0,00	0,00	0,00	1.536.558,02	0%

REGIE	2.000.000,02	175.520,05	15.640,50	191.160,55	1.808.839,47	10%
COGEST						
TOTAL	2.000.000,02	175.520,05	15.640,50	191.160,55	1.808.839,47	10%